

RAPPORT N° 00/6-60
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
(Association Philatélique de l'Océan Indien / 12 rue de la Gare / DR 480)

L'APOI, la seule association philatélique de l'île, appartenant à la fédération française de philatélie, a sollicité de la Commune la régularisation de la mise à disposition du local communal sis au 12, rue de la Gare à Sainte-Clotilde, dépendant de l'ex-Ecole Damase Legros A.

L'APOI, occupant depuis le mois de juin 1999 la salle n°1, souhaite obtenir une convention de mise à disposition afin notamment de pouvoir assurer le local eu égard à leurs activités.

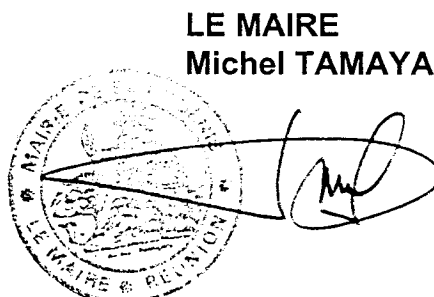
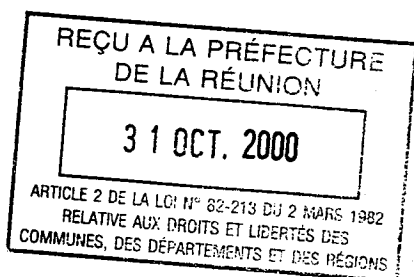
S'agissant de la seule association philatélique de l'île, comptant environ deux cents membres qui sont pour beaucoup de Saint-Denis, la Ville, dans le cadre de sa politique associative accepte de mettre à disposition de l'APOI la salle n°1 de l'ex-école Damase Legros A, d'une superficie de 61,60 m² environ.

Cette mise à disposition est destinée exclusivement à l'exercice des activités de l'APOI laquelle partagera le local avec l'Amicale Sports Loisirs du Chaudron, déjà détentrice pour sa part, d'une convention de mise à disposition souscrite aux mêmes conditions le 18 juin 1999.

Je vous demande :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition de ce local l'APOI aux conditions suivantes :
 - durée de un an renouvelable tacitement ;
 - occupation à titre gratuit, la valeur locative étant en cours d'évaluation par le service des Domaines.
- en cas d'accord, de m'autoriser à procéder à la signature de la convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la mise à disposition à l'APOI dudit local

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 00/6-60
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL
(Association Philatélique de l'Océan Indien / 12 rue de la Gare / DR 480)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 00/6-60 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

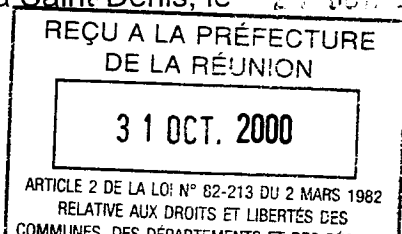
Approuve le principe de la mise à disposition par convention du local décrit au rapport, situé au 12, rue de la Gare à Sainte-Clotilde, sur terrain cadastré section DR n° 480 partie au profit de l'Association Philatélique de l'Océan Indien, selon les modalités suivantes :

- Occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle au m² est actuellement en cours d'évaluation par le service des Domaines.
- Durée d'une année renouvelable par tacite reconduction

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la convention ad hoc.

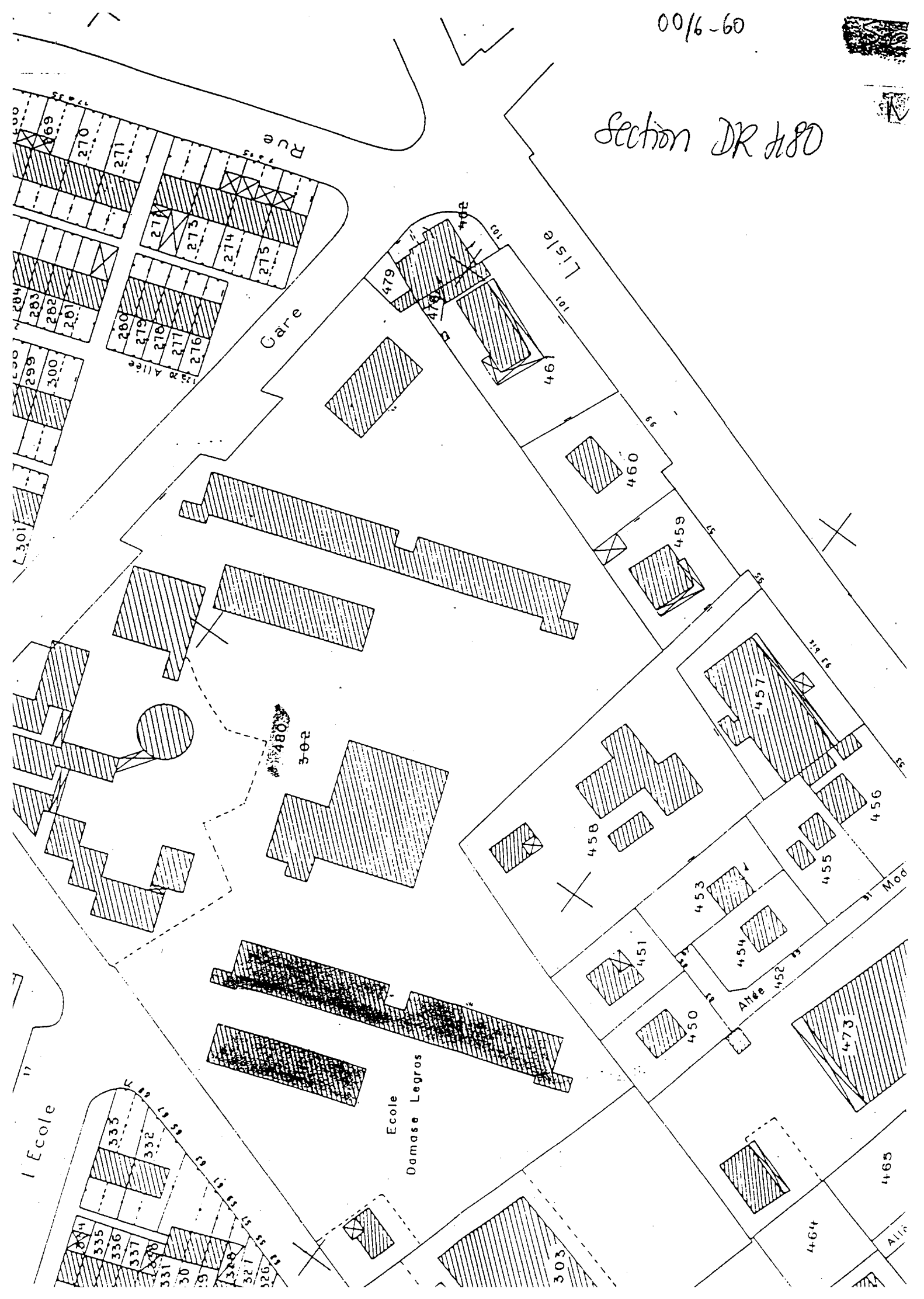
Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000



LE MAIRE
Michel TAMAYA

00/6-60

Section DR 480



00/6-60 -

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

N° 7309

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : **VL 1788-00** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **DOM7301.DOT**

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 19-09-2000

3 Opération soumise au contrôle(objet et but) : Mise à la disposition de l'association philatélique de l'Océan Indien

4 Propriétaire : COMMUNE DE SAINT DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de **SAINT DENIS**
Sainte Clotilde

12 rue de la Gare. Ex école DAMASE LEGROS (Parcelle DR 480).
Salle n° 1 de 61,6m².

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative proposée :

9 Valeur locative retenue :

35 F/m² par mois

A Saint Denis le 28/09/00

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur

J-C LELIEVRE

